



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 108-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.202

Déposée le : 07.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Ruch (Bern, Les Verts)
Patzen (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.06.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié-
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Atténuons le choc des primes et luttons contre la pauvreté !

Le Conseil-exécutif est chargé de prévoir une enveloppe pour les réductions de primes proportionnelle à l'augmentation attendue des primes d'assurance-maladie.

Développement :

Les primes d'assurance-maladie continuent d'augmenter et constituent un problème permanent pour la classe moyenne et les personnes disposant de faibles revenus. Selon les prévisions, les primes d'assurance-maladie vont croître dans une proportion allant jusqu'à dix pour cent à la fin de cette année. Les conséquences sont désastreuses pour les personnes touchées par la pauvreté, en particulier pour les familles. Comme l'a montré une étude récemment publiée par la Haute école spécialisée de Berne, près d'un cinquième de la population dispose d'un revenu inférieur au niveau des prestations complémentaires.

Il s'agit d'éviter que davantage de personnes dans le canton de Berne ne soient réduites à vivre avec un revenu inférieur au minimum vital. Les familles sont particulièrement menacées par la pauvreté et doivent impérativement bénéficier d'un soutien pour faire face à l'augmentation drastique des primes.

Motivation de l'urgence : les primes vont sans doute augmenter à la fin de l'année, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures immédiatement.

Destinataire
– Grand Conseil